



OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES DOCUMENTS SIGNÉS EN VERTU D'UNE PROCURATION

(Pour les avocats qui n'ont pas rédigé une procuration, mais qui signent les documents par voie électronique en vertu d'une procuration)

Dossier : Objet

Date d'achèvement

- Avez-vous examiné la copie originale ou notariée ou certifiée conforme du document de procuration pour vous assurer qu'elle satisfait aux exigences officielles?
- La procuration restreint-elle les pouvoirs accordés?

Le cas échéant, ces restrictions empêchent-elles le donneur de faire usage de la procuration de la façon proposée?
- Avez-vous confirmé avec le donataire que :
 - La procuration a pleine vigueur et effet et que le donneur vit encore
 - Le donneur (principal) avait la capacité de donner une procuration lorsqu'il l'a donnée et qu'il était âgé d'au moins 18 ans lorsque la procuration a été signée
 - Le donataire (fondé de pouvoir) est la partie légale nommée sur la procuration,
 - Le donataire agit dans le cadre de l'autorité accordée en vertu de la procuration,
 - La procuration a été donnée légalement et n'a pas été révoquée?
- Avez-vous demandé pourquoi la procuration est utilisée pour faire l'opération?

Indiquez la ou les raisons :

- ❑ Y a-t-il des circonstances suspectes qui pourraient vous inciter à obtenir d'autres renseignements?

Le cas échéant, indiquez-les :

Le cas échéant, énumérez les questions particulières que vous avez posées et les réponses obtenues.

- ❑ Avez-vous avisé l'assureur de titre que les documents sont signés en vertu d'une procuration?

Le cas échéant, est-ce que l'assureur de titre a consenti à cet usage?

- ❑ Avez-vous avisé le prêteur ou son avocat qu'une procuration était utilisée?

Le cas échéant, est-ce que le prêteur a consenti à cet usage?

- ❑ Si vous représentez le prêteur, avez-vous examiné ses instructions et vous y êtes-vous conformé?

- ❑ Avez-vous examiné avec le donataire le contenu des documents à signer en vertu de la procuration, y compris toutes les déclarations, et le donataire vous a-t-il fourni son approbation du contenu par écrit et a-t-il consenti à ce que vous signiez les documents par voie électronique?

- ❑ Avez-vous établi de manière diligente que le donataire est bien la personne qu'elle prétend être?

- ❑ Vous êtes-vous également conformé aux dispositions du Règlement administratif n° 7.1 à l'égard de l'identification et de la vérification de l'identité du client?